

Libye, l'intervention militaire en questions

Source : Le Monde, www.lemonde.fr

Date de publication : 18/03/2011

Au lendemain de l'adoption, par le Conseil de sécurité de l'ONU, de la résolution prévoyant une intervention étrangère en Libye, les premières frappes aériennes doivent intervenir vendredi 18 mars. Cette décision ne va pas sans soulever un certain nombre de questions.

Pourquoi cette décision intervient-elle maintenant ?

L'évolution de la situation sur le terrain ne permettait plus d'attendre. Depuis près de deux semaines, le rapport de forces entre les insurgés et l'armée fidèle à Mouammar Kadhafi s'est inversé, cette dernière regagnant du terrain vers l'Est, d'où était partie l'insurrection. Jeudi 17 mars, les forces du "guide" libyen étaient situées autour d'Ajdabiya, ville-clé située à 160 kilomètres de Benghazi, la "capitale des rebelles". Dans une interview donnée mercredi 16 mars à Euro News, Saïf Al-Islam, l'un des fils de Kadhafi, s'était montré particulièrement menaçant : *"Dans quarante-huit heures, tout sera fini. Nos forces sont presque à Benghazi."*



Pourquoi, dans ce cas, avoir tant attendu ? L'Occident était largement divisé sur la question d'une intervention militaire. La France et le Royaume-Uni militaient activement pour la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne, tandis que la Russie, l'Allemagne ou encore la Chine ne voyaient pas d'un bon œil une action étrangère en Libye, considérée comme une ingérence dans les affaires internes du pays.

Les discussions se sont en fait déroulées en deux temps. Lundi 14, les ministres des affaires étrangères des pays du G8 se réunissaient à Paris pour discuter de la situation. Sans résultat. "Pour l'instant, je ne les ai pas convaincus", regrettait, le lendemain, Alain Juppé, au micro d'Europe 1, avant de reprendre les négociations avec ses homologues. Le soir, le discours du chef de la diplomatie française se voulait plus optimiste : "Nous sommes d'accord pour demander au Conseil de sécurité d'accroître ses pressions sur le colonel Kadhafi", déclarait-il, bien qu'aucune intervention armée n'ait alors été évoquée.

Les discussions se sont alors déplacées aux Nations unies. Pour pouvoir faire valider le principe d'une intervention militaire par le Conseil de sécurité sans risquer de veto chinois ou russe, la France et la Grande-Bretagne ont dû peser chacun des mots de leur projet de résolution.

Que prévoit la résolution adoptée ?

La décision adoptée jeudi 17 mars au soir est donc, dans ses dispositions, axée sur la protection des populations civiles, qui fait consensus parmi les grandes puissances, et pas sur la chute de Kadhafi, pour éviter de donner une tournure politique au texte.

L'article 4 de la résolution autorise ainsi "les Etats membres (...) à prendre toutes mesures nécessaires pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque (...), tout en excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère sous quelque forme que ce soit".

En pratique, cela revient à neutraliser certains sites militaires stratégiquement importants pour le régime libyen, comme l'aéroport militaire de Syrte. Dans le cas où l'armée au sol continuerait à avancer, des frappes ciblées pourraient avoir lieu dans des casernes, voire directement sur les blindés dont dispose Kadhafi.

La zone d'exclusion aérienne, longtemps débattue, a été intégrée à la résolution. Concrètement, un tel dispositif revient à interdire le survol aérien du pays. Les avions voulant quitter le territoire libyen devraient demander l'autorisation avant de décoller. Sans autorisation, ils seraient alors considérés comme des avions ennemis et pourraient être abattus.

Pour la Grande-Bretagne et la France, rejointes par les Etats-Unis, il était par ailleurs primordial que l'intervention militaire ne soit pas perçue comme une action de l'Occident dans un pays arabe. Les Etats arabes ont donc été encouragés à prendre part à l'offensive.

Qui va participer à l'intervention ?

Sur cette question, on peut distinguer trois positions différentes.

Certains pays ont décidé de participer directement à la mise en œuvre de la zone d'exclusion aérienne et aux frappes en Libye. C'est le cas de la France, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, du Canada, de la Belgique et de la Norvège. Du côté des pays arabes, le Qatar et les Emirats arabes unis devraient également fournir des moyens militaires, et l'Arabie saoudite pourrait les rejoindre.

A l'opposé, d'autres pays ont choisi de ne pas intervenir du tout. La Chine a ainsi émis de "sérieuses réserves" au sujet de la résolution de l'ONU, expliquant avoir renoncé à son veto du fait de la demande d'intervention formulée par la Ligue arabe. "Nous nous opposons au recours à la force dans les relations internationales", a déclaré Jiang Yu, porte-parole du ministère des affaires étrangères chinois, ajoutant que la crise en Libye devait être résolue par "la négociation et par d'autres moyens pacifiques". L'Allemagne a également fait part de son scepticisme sur le sujet, évoquant des "risques et des dangers considérables". La Russie, enfin, a annoncé que sa participation était "exclue". L'ambassadeur russe à l'ONU, Vitali Tchourkine, a jugé "regrettable" que "la passion pour l'usage de la force ait prévalu".

Dans une position intermédiaire, l'Italie pourrait ne pas participer directement aux frappes, mais faciliter l'intervention étrangère en mettant à disposition ses bases de Trapani Birgi, en Sicile, et Gioia del Colle, dans les Pouilles. Une réunion des dirigeants italiens sur la crise libyenne et une audition parlementaire des ministres des affaires étrangères et de la défense sont prévues vendredi, à Rome, pour décider de la manière dont l'Italie participera à la mise en œuvre de la résolution.